

Visions divergentes entre la direction et le SNU sur les conditions de travail actuelles et futures.....



Situations de dispense d'accueil

La suspicion, l'intimidation et la contestation - même judiciaire- des préconisations de la médecine du travail sont actuellement à l'œuvre à la direction régionale.

Collègues exemptés d'accueil pour des raisons de santé (y compris ceux ayant une RQTH) sont convoqués en entretien avec le service Qualité de Vie au Travail - oui vous lisez bien !, et un membre de l'ELD du site. Les collègues se voient expliqué qu'ils seront convoqués à la médecine du travail pour confirmer les préconisations de dispense d'accueil.

Si le médecin confirme la dispense, la DR expliquera au médecin son erreur (il n'a pas bien compris ce qu'était l'accueil à Pole Emploi, cet âne). S'il venait à persister dans sa préconisation, la DR saisirait les prud'hommes pour contester.

Après le contrôle des arrêts maladie et après ces menaces, quelle va être la prochaine étape ?

Officiellement, on est toujours dans le pari de la confiance. Le rapport France Travail préconise - *ou ironise*- « Prendre soin de ceux qui prennent soin ». L'organisation du travail avec un nombre réduit de collègues qui font les activités d'accueil n'interroge pas cette direction.

Dans la pratique : pression sur les médecins du travail et en menaces sur les collègues: *si vous ne pouvez pas faire d'accueil, vous ne pouvez plus être conseiller.*

C'est évidemment plus facile **que de repenser l'accueil, de mieux le partager, de le valoriser** mais cela exigerait du courageet non cette sempiternelle allusion, qu'après les demandeurs les conseillers seraient aussi des tirs au flanc.

Cette menace plus ou moins voilée de licenciement si l'on ne peut plus faire d'accueil (AIC ? 3949 ? 3995 ? AZLA ?) est vraiment scandaleuse. **Les collègues s'épuisent à l'accueil et lorsque la dégradation de leur santé ne leur permet plus de tenir ce poste, la direction les culpabilise et leur met la pression.**

France Travail

« *C'est un beau Roman, c'est une belle histoire* » (Michel Fugain 1972)

Le directeur régional se veut rassurant : *L'histoire va s'écrire... France travail agira pour tous et le compte de tous.*

Le SNU est plus terre à terre en rappelant que **les expérimentations vont se multiplier sans garantie d'un cadre national fort**. Sera-t-on sous la même bannière au 1^{er} janvier 2024? Si les statuts des personnels des différentes structures ne devraient pas être touchés, quel sera le sens de notre travail ? Mettre au pas les demandeurs d'emploi et les forcer à accepter n'importe quel emploi afin de permettre au gouvernement d'atteindre son objectif de Plein Emploi ?

Vous pouvez compter sur le SNU pour vous informer sur France Travail, retrouvez l'analyse du SNU et inscrivez-vous à notre temps d'information (Heures mensuelles d'information) le 1^{er} juin prochain en cliquant [ici](#)

Quant à l'expérimentation d'un nouvel **l'accompagnement des bénéficiaires du RSA**, l'un des chantiers de France Travail, le directeur se veut très rassurant à nouveau annonçant le démarrage le 28 avril, la mise en place de renforts si nécessaire. Ceci alors que le président de la métropole avait fait savoir quelques plus tôt que l'occupation de 15 à 20 heures pour les bénéficiaires lui posait question (communiqué de presse AFP). Si actuellement la taille des portefeuilles sur cette opération est de 50 demandeurs qu'en sera-t-il en vitesse de croisière ?

Restitution des locaux de Villeurbanne Monceau :

Les tiroirs de l'armoire de direction régionale.

La location des locaux de Villeurbanne Monceau coûtant trop cher, le bail ne sera pas renouvelé et les locaux seront rendus fin 2023.

Les collègues des équipes suivi cadre (ERC) et Mobilité internationale (EMI) rattachées à l'agence de Croix-Rousse déménagent :

- **Sur l'agence de Villeurbanne qui est déjà parmi les plus grosses agences de la région pour l'ERC.**
- **A l'agence Scènes et Images située également à Villeurbanne pour l'EMI.**
- **Les équipes de contrôle de la recherche d'emploi (CRE 69) situées actuellement à Scènes et Images partiront à la direction régionale afin de laisser de la place aux collègues travaillant sur l'équipe internationale.**
- Les collègues du CRE 69 arriveront à la Direction régionale au second étage du bâtiment, amenant un déménagement de la plateforme prestation/ formations sur le troisième étage de la DR (au lieu d'une installation dans les locaux du cours Albert Thomas à Lyon 8^{ème} où se trouvent déjà l'agence Albert Thomas, la DT et la PPTC.



La direction a tenté de faire passer ce projet comme un simple projet de relogement immobilier alors qu'il s'agit d'une réorganisation significative impactant un nombre important de collègues. Il génère des **modifications des activités et des conditions de travail**, (comme la participation aux activités du socle commun de conseiller à l'emploi pour les collègues travaillant sur la plate-forme de suivi des cadres), des **modifications de rattachement hiérarchique**.

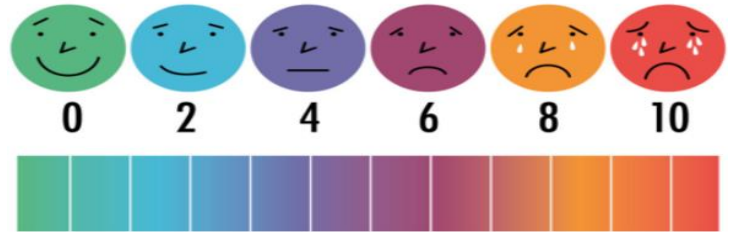
Ces déménagements ne sont pas sans **conséquences sur les équipes accueillantes** (agence de Villeurbanne où déjà plus de 100 agents, Scènes et Images, services de la DR). Le SNU s'interroge aussi sur la suite réservée au site de la Croix Rouse qui perd ainsi des effectifs.

Santé et sécurité au travail

La direction le reconnaît : **les incidents sont en nette augmentation.**

Le SNU a fait réaffirmer à la direction l'importance de bien déclarer tout évènement vécu d'incivilités ou d'incidents. Cependant nous continuons à regretter qu'aucune démarche de prévention primaire ne soit réellement construite à l'heure actuelle avec les acteurs de la prévention.

Le SNU a alerté aussi sur les incidents avec retentissements sur la santé des collègues victimes et la nécessité de mieux informer sur **l'échelle des ressentis** que les collègues ne comprennent pas toujours lors de la saisie d'un signalement mais au combien importante pour l'évaluation des risques.



Télétravail

La direction est très fière du bilan de la dernière campagne télétravail qu'elle nous présente : 80% des demandes de télétravail ont été acceptées totalement, 19% partiellement, et 1% seulement refusées.

Lors du précédent CSE les élu-e-s avaient dénoncé le non-respect de l'accord télétravail par certaines ELD (avec le soutien de la DR) en s'appuyant souvent sur des chartes, qui n'ont évidemment aucune valeur. Nous avons cité des exemples et avons fait acter que la seule référence était bien l'accord télétravail.

Des collègues ont ainsi pu obtenir que leur situation soit revue par le n+2. En conséquence peu de recours ont été transmis directement à la direction régionale ou par les représentants du personnel, ce dont la direction se félicite.

La direction a pris un malin plaisir à refuser les recours des agents publics portés auprès de la CCPLU. Là aussi, intimidation et pressions pour que les agents renoncent à exercer leurs droits.

Comme les directions ont dû faire machine arrière sur les chartes télétravail, nous avons alerté sur l'éclosion (avec le printemps !) de **chartes pour les congés d'été cette fois-ci** (3 semaines maximum...).



STOP aux chartes sauvages, n'hésitez pas à nous contacter pour être informés et soutenus quel que soit votre statut.



syndicat.snu-ara@pole-emploi.fr



<https://snu-ara.fr>



facebook.com/Snu-Ara



twitter.com/SnuPoleEmploi